

DEVIS

Modèle de devis Terrassier — Vulko (vulko.fr)

Numéro :

Date :

ÉMETTEUR (ARTISAN)

Raison sociale / Nom commercial

Forme juridique (SARL, SAS, EI...)

SIRET (14 chiffres)

N° RCS / RM (sociétés / artisans)

N° TVA intracommunautaire

Adresse complète

Téléphone — Email

Assurance décennale (compagnie + n° contrat)

CLIENT

Nom / Raison sociale

SIRET (si professionnel)

Adresse de facturation

Adresse du chantier (si différente)

Téléphone — Email

Particulier / Professionnel

(facultatif) Référence interne

Détail du chantier

DÉSIGNATION	QTÉ	UNITÉ	P.U. HT	TOTAL HT
Décapage terre végétale 30cm - 200m²	200	m²	8,50 €	1 700,00 €
Fouilles pleine masse - 80m³ foisonnés	80	m³	22,00 €	1 760,00 €
Tranchée VRD 0,8m profondeur - 30ml	30	ml	45,00 €	1 350,00 €
Évacuation gravats ISDI	120	tonnes	32,00 €	3 840,00 €

Lignes d'exemple — prix indicatifs HT fourni-posé 2026, à adapter selon votre région et vos conditions commerciales.

Total HT	€
TVA 20 %	€
TVA 10 % (rénovation classique)	€
TVA 5,5 % (rénovation énergétique)	€

TOTAL TTC

_____ €

SIGNATURE ARTISAN

Date : _____

SIGNATURE CLIENT

Mention manuscrite : « Bon pour accord — Devis reçu avant
exécution des travaux »

Date : _____

Mentions obligatoires sur un devis BTP

Cette checklist couvre les 12 mentions exigées en France par le Code de commerce, le Code général des impôts (CGI) et le Code de la consommation. À reproduire sur tous vos devis.

1. Identification de l'entreprise

- Raison sociale ou nom commercial complet
- Forme juridique (SARL, SAS, EI, etc.) et capital social pour les sociétés (R.123-238 C. com.)
- Adresse complète du siège social
- Numéro SIRET (14 chiffres) et numéro RCS (sociétés) ou RM (artisans)
- Numéro TVA intracommunautaire (si assujetti à la TVA)

2. Identification du client

- Nom complet (particulier) ou raison sociale + SIRET (professionnel)
- Adresse de facturation
- Adresse du chantier si différente

3. Détail des travaux

- Description précise de chaque prestation (poste, métré, unité)
- Prix unitaire HT et total HT par ligne
- Quantités et unités (m², m³, ml, h, u)

4. TVA et totaux

- Total HT
- Taux de TVA applicable : 20 % (neuf), 10 % (rénovation classique art. 279-0 bis CGI), 5,5 % (rénovation énergétique art. 278-0 bis A CGI)
- Mention « TVA non applicable, art. 293 B du CGI » pour les auto-entrepreneurs en franchise TVA
- Mention « Auto-liquidation » pour la sous-traitance B2B (art. 283-2 nonies CGI)
- Total TTC

5. Conditions de paiement

- Modalités (acompte, échéancier, solde à réception)
- Délai de paiement (max 30 jours fin de mois après émission de la facture, art. L441-10 C. com.)
- Pénalités de retard (taux égal au taux directeur BCE + 10 points OU taux légal × 3) — art. L441-10 C. com.
- Indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. D441-5 C. com.)

6. Validité et garanties

- Durée de validité du devis (3 mois recommandés)
- Garantie décennale (compagnie + n° de contrat + zone géographique de couverture) — obligatoire pour tous les travaux relevant des articles 1792 et suivants du Code civil
- Garantie de parfait achèvement (1 an) et de bon fonctionnement (2 ans)

7. Médiateur de la consommation (B2C uniquement)

- Coordonnées d'un médiateur de la consommation (art. L612-1 Code de la consommation) — obligatoire pour tout devis à un particulier

8. Acceptation

- Mention manuscrite « Bon pour accord » + signature et date du client
- OU signature électronique conforme eIDAS (art. 1366 du Code civil)